

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 16 JUIN 1891.

Établissement de droits compensateurs. — Mesures destinées à relever l'industrie du malt. — Saisie des bestiaux atteints de la tuberculose. — Assurance obligatoire du bétail.

(Pétitions des président et secrétaire de l'Union syndicale, à Bruges; de membres du comité de la Chambre syndicale des malteurs belges; du sieur D'Haens, à Zwyndrecht; des président et des délégués du Conseil supérieur des ligues agricoles de plusieurs arrondissements, de conseillers communaux et d'habitants de diverses communes, présentées les 3 et 5 mars, 7 et 23 avril, 26, 27 et 28 mai, et 3 juin 1891.)

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'INDUSTRIE ⁽¹⁾, PAR M. DE HEMPTINNE.

MESSIEURS,

Vous avez renvoyé devant votre Commission de l'industrie une pétition adressée à la Chambre par les président et secrétaire de l'Union syndicale à Bruges, attirant l'attention sur les effets qu'entraînera l'application du nouveau tarif douanier français.

Ils proposent l'établissement de droits compensateurs et réclament l'intervention de la Chambre pour arriver au système de la réciprocité en faveur du commerce et de l'industrie belges.

Votre Commission, Messieurs, estime qu'il y a lieu de renvoyer cette pétition au bienveillant examen de *M. le Ministre des Finances*.

Votre Commission a pris la *même décision* pour la pétition des membres

(1) La Commission permanente de l'industrie est composée de MM. MEEUS, *président*; GILLIEAUX, NEEF-ORGAN, ANCION, DE DECKER, DUMONT, DE SMET DE NAEYER, DE HEMPTINNE, BEECKMAN, NERINX et PARMENTIER.

du comité de la Chambre syndicale des malteurs belges qui proposent diverses mesures tendant à relever l'industrie du malt.

Votre Commission s'est également occupée d'une pétition du sieur D'Haens, de Zwynndrecht, qui demande à la Chambre de voter une loi dédommageant les cultivateurs et les éleveurs des pertes qu'ils subissent par la saisie des bestiaux atteints de la tuberculose, ainsi que d'une série de pétitions portant de nombreuses signatures, priant la Chambre de ne pas rendre obligatoire l'assurance sur le bétail.

Votre Commission a l'honneur de faire observer que les diverses demandes des pétitionnaires ont fait l'objet de longues discussions lorsque la Chambre s'est occupée du Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics. Elle estime inopportun d'ouvrir aujourd'hui un nouveau débat sur ces questions et propose le renvoi des pétitions à *M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.*

Le Rapporteur,
L. DE HEMPTINNE.

Le Président,
EUGÈNE MEEUS.

